Image not found or type unknown

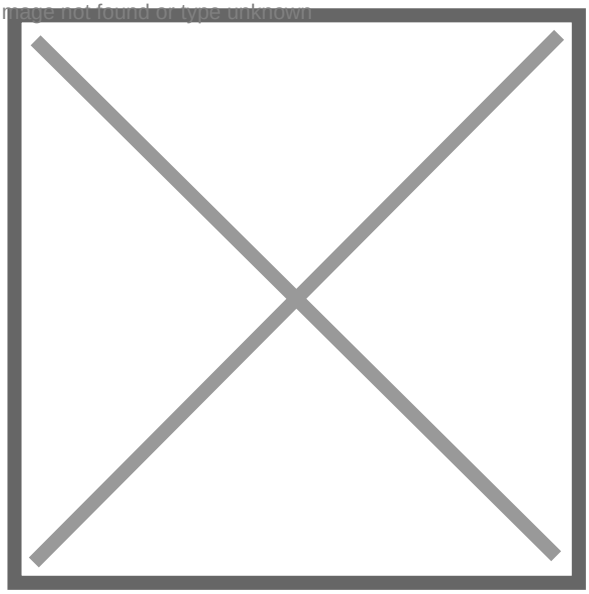

Droit de garde-résidence en outre mer

Par **faboni**, le **18/03/2008** à **16:58**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire marié avec trois enfants et j'ai obtenu un détachement de deux ans en outre-mer. Nous vivons donc en outre-mer depuis quelques temps. Ma femme envisage de demander le divorce et de rentrer en métropole avec les enfants. Quels sont mes droits dans ce cas puisque professionnellement je ne peux mettre fin à mon détachement sans entacher ma carrière. Ai-je une chance d'obtenir la garde des enfants (ma femme est sans emploi) puisque ce n'est pas moi qui souhaite divorcer et que c'est elle qui de ce fait emmènerait les enfants loin (moi étant obligé de rester en outre-mer) ? Peut-elle être contrainte de rester en outre-mer, même si nous ne vivons pas ensemble afin de ne pas mettre une trop grande distance (et donc une impossbilité de voir mes enfants) entre moi et nos enfants ?
Plus précisément : comment se sortir de cette situation, puisque mon travail m'oblige à être en outre-mer et que même si j'avais le droit de garde aux vacances, il n'est pas facile de payer les billets d'avions pour les faire venir, et ça ne serait pas forcément possible à chaques vacances. Donc comment faire quand la situation matérielle vous en empêche pour avoir le droit de voir ses enfants régulièrement ? Merci d'avance pour aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés